



Dossier à envoyer au Service des Frais Scolaires : frais-sco.bourdelle@ac-toulouse.fr
accompagné de l'avis d'impôts 2026 sur les revenus 2025

1^{ère} demande pour l'année 26-27 Renouvellement

Réservé à l'administration

Date de réception : . . / . . / . . Aide accordée N-1

FRAR (FONDS REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION) FORMULAIRE DE DEMANDE

Lycée Antoine Bourdelle – Montauban (82000)

L'élève

NOM et prénom : Classe :

Boursier : OUI NON Régime : DP (forfait) Interne (forfait) Externe (repas occasionnel)

Situation des représentants légaux

► Nom et prénom du représentant légal demandeur :

Lien de parenté : Père Mère Autre (à préciser) :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

► Situation familiale du représentant légal demandeur :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

► Nom et prénom du conjoint du demandeur :

Lien de parenté : Père Mère Autre (à préciser) :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Conditions à remplir

Situation fiscale : paiement de l'impôt 2026 sur les revenus 2025 : oui non

Joindre obligatoirement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2026 sur les revenus 2025 (si déclaration fiscale séparée du demandeur et de son conjoint, fournir les deux avis d'imposition ou de non-imposition).

Situation familiale difficile (perte d'emploi, séparation, décès, autre... nécessitant des justificatifs et un rapport circonstancié de l'assistante sociale scolaire) : oui non

Jeune sous tutelle (joindre le jugement) : oui non

Jeune sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance (joindre la décision) : oui non

Demande

Je soussigné(e) demande à bénéficier de l'aide à la
restauration pour le trimestre 2026-2027.

A, le Signature du représentant légal demandeur :

AIDE A LA RESTAURATION **(DEMI-PENSION OU INTERNAT)**

Les lycéens et les apprenants en BTS et CPGE des établissements publics de la Région peuvent bénéficier de ce dispositif s'ils remplissent l'une ou plusieurs des conditions suivantes :

- Élèves dont la famille est non assujettie à l'impôt sur le revenu
- Élèves dont la famille connaît une situation de précarité due à des circonstances imprévisibles (« accidents de la vie »), ayant donné lieu à un rapport circonstancié d'une assistante sociale
- Jeunes sous tutelle ou sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental

Liste des pièces à fournir et à joindre au formulaire de demande :

- 1) La famille est non assujettie à l'impôt sur le revenu :
 - Courrier du responsable légal exposant les motifs de sa demande
 - Dernier avis d'imposition (avis 2026 sur les revenus 2025)
 - Dernière attestation de paiement de la CAF
- 2) Autres cas :
 - Courrier du responsable légal exposant les motifs de sa demande
 - Dernier avis d'imposition (avis 2026 sur les revenus 2025)
 - Dernière attestation de paiement de la CAF
 - Tout justificatif attestant d'une diminution des ressources suite à une modification substantielle de la situation familiale survenue en 2026 : perte d'emploi, séparation, invalidité, décès, etc...

Ces documents sont à fournir lors de la 1^{ère} demande.

Pour un renouvellement en cours d'année, si votre situation n'a pas changé depuis le 1^{er} trimestre, merci de remplir uniquement le formulaire de demande.

Attention : tous les renseignements demandés doivent être renseignés dans le formulaire de demande de FRAR. Si votre situation est particulière, ou si vous rencontrez des difficultés pour remplir le dossier, merci de contacter directement le bureau des frais scolaires :

- Par téléphone : 05 63 92 63 34 ou 05 67 05 90 08 (de préférence l'après-midi)
- Par mel : frais-sco.bourdelle@ac-toulouse.fr.